

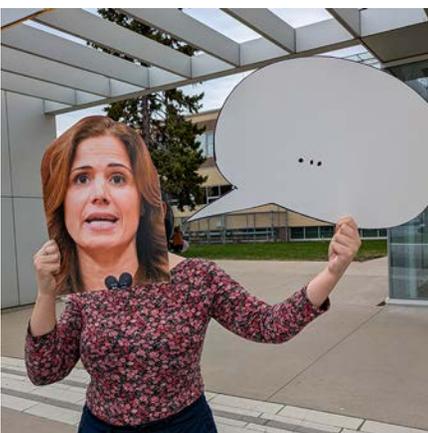
- 3 **Décisions de la CAQ :**  
Lettre à Haroun Bouazzi
- 4 **Attaques contre la liberté académique :**  
Lettre à Pascale Déry
- 5 **Libre opinion :** Quel rôle devrait-on confier à l'intelligence artificielle en enseignement supérieur?
- 10 **Vie syndicale :** Retour sur le midi-causerie sur l'IA du 20 février dernier
- 12 **Solidarité :** Notre appui aux luttes se poursuit

**MOBILISATION**

# Ensemble, on dit NON!

LE 24 AVRIL DERNIER, LE PARTY INTERSYNDICAL DU COLLÈGE A ÉTÉ UNE BELLE OCCASION DE DÉNONCER LES MULTIPLES ATTAQUES DU GOUVERNEMENT.





Le populaire party intersyndical a réuni à nouveau, dans une solidarité toute festive, les membres des trois syndicats du Collège : SPECA pour les enseignant·es, SPPCA pour les professionnel·les et SPSCA pour le personnel de soutien. Quelques trouble-fêtes caquistes se sont invité·es pour nous rappeler les torts qu'ils et elles ont causés cette année aux cégeps en imposant diverses mesures d'austérité, et au mouvement syndical en déposant le détestable projet de loi 89. Qu'à cela ne tienne, nous ne nous laisserons pas faire!

## LE 1<sup>ER</sup> MAI, ON MARCHE POUR DIRE NON!

Non aux politiques d'austérité. Non aux mesures antisyndicales. En vue du rassemblement prévu au parc Lalancette (métro Joliette) à 17 h 30 à l'occasion de la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, une délégation intersyndicale partira du Collège. Rendez-vous au local du SPECA (G1.145) à 16 h 30.

## DÉCISIONS DE LA CAQ

# Lettre à Haroun Bouazzi

Par ELSA MYOTTE

Enseignante en graphisme et présidente du SPECA

**La lettre ci-contre a été envoyée le 14 avril 2025 à Haroun Bouazzi, député de Maurice-Richard (circonscription du Collège Ahuntsic), dans le cadre du plan d'action du regroupement cégep de la FNEEQ contre les compressions dans les budgets des cégeps et le projet de loi 89. En réponse à cette lettre, j'ai eu l'occasion, le 28 avril, de rencontrer monsieur Bouazzi pour discuter avec lui de notre lutte commune contre l'austérité.**



Chaîne humaine devant le Collège Ahuntsic en octobre 2024.

**E**n novembre dernier, vous diffusiez sur les réseaux sociaux une publication à propos de la chaîne humaine formée devant le Collège Ahuntsic par son personnel pour dénoncer les compressions budgétaires imposées par la CAQ. Vous y déploriez à juste titre les conséquences dévastatrices pour la population étudiante et le réseau collégial de cette nouvelle austérité, reconduite dans le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec.

Dans les derniers mois, l'assemblée générale du SPECA s'est prononcée contre d'autres décisions de la CAQ qui affectent particulièrement la communauté du Collège et, plus largement, l'enseignement supérieur et le secteur public au Québec. En février, nous avons appuyé l'association étudiante du Collège, en nous engageant à poursuivre nos actions pour dénoncer les compressions budgétaires gouvernementales, incluant celles qui touchent la formation continue. En effet, près de 350 étudiant·es ahuntsicois·es ont vu leur cheminement scolaire affecté par l'annulation tardive d'un nombre important de cours de la session d'hiver 2025 dans plusieurs programmes à la formation continue.

Au début du mois, nous avons adopté une résolution dénonçant le projet de loi 89, dont l'application aurait des conséquences désastreuses sur les droits des travailleuses et travailleurs et sur le mouvement syndical québécois. Nous participons activement à la mobilisation qui a cours en ce moment pour faire reculer le gouvernement sur ce projet de loi, et nous sommes prêt·es à entamer une escalade des moyens de pression si nécessaire.

Lors de la même assemblée, nous avons également dénoncé les interventions abusives de la ministre Pascale Déry dans le contenu de cours au Cégep Vanier et au Collège Dawson, ainsi que dans le déclenchement d'enquêtes visant ces établissements. Ces attaques contre la liberté académique nous amènent à réclamer sa démission comme ministre de l'Enseignement supérieur et l'annulation des enquêtes en cours.

Sachant que Québec solidaire se tient à nos côtés sur ces différents enjeux, nous vous demandons de bien vouloir porter notre voix auprès de la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, du ministre du Travail, Jean Boulet, et de la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry. ■

## ATTAQUES CONTRE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

# Lettre à Pascale Déry

Par ELSA MYOTTE

Enseignante en graphisme et présidente du SPECA

**La lettre qui suit a été envoyée le 15 avril 2025 à Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur.**

Lors de sa séance du 3 avril 2025, l'assemblée générale du Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic (SPECA) a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

*Considérant l'ajout d'une annexe sur la liberté académique à la convention collective du personnel enseignant de cégep en 2021;*

*Considérant les interventions abusives de la ministre Déry dans le contenu de cours au Cégep Vanier et au Collège Dawson ainsi que dans le déclenchement d'enquêtes visant ces établissements;*

*Considérant que ces interventions constituent une instrumentalisation politique des prérogatives de la ministre;*

**Que le SPECA :**

- exprime sa solidarité avec les communautés du Cégep Vanier et du Collège Dawson;
- dénonce les attaques inadmissibles de la ministre Pascale Déry contre la liberté académique et, par conséquent, réclame qu'elle remette immédiatement sa démission comme ministre de l'Enseignement supérieur et que les enquêtes en cours dans les deux établissements soient annulées.

Le 11 avril dernier, *La Presse* publiait la lettre commune de plus de 40 professeures et professeurs juives et juifs dans les universités et les cégeps du Québec, qui dénonçaient mieux que nous ne saurions le faire à quel point vos interventions aux collèges Dawson et Vanier témoignent d'une « déformation du concept d'antisémitisme<sup>1</sup> ». Pour notre part, nous souhaitons vous rappeler que l'annexe VII-5 relative à la liberté académique dans la convention collective du personnel

enseignant des cégeps prévoit que les enseignantes et enseignants bénéficient notamment de la « liberté de déterminer les savoirs et les contenus essentiels à enseigner ». Cette liberté, quand elle s'exerce, crée parfois chez certaines étudiantes ou certains étudiants un inconfort qu'il ne faut pas confondre avec un problème de sécurité. Cet inconfort est même souvent un ingrédient nécessaire à l'apprentissage.

Bien entendu, cette liberté ne permet pas pour autant d'enseigner n'importe quoi, n'importe comment. L'annexe citée plus haut précise qu'elle doit s'exercer « avec professionnalisme, discernement et rigueur intellectuelle », « en tenant compte de l'état des connaissances », « en conformité avec le Code civil du Québec et les autres lois applicables, et dans le respect des droits d'autrui ». Il y est également mentionné que cette liberté implique « **la reconnaissance et le respect réciproques des responsabilités** dévolues aux enseignantes et enseignants, aux départements, aux comités de programme, au Collège et au Ministère ». Et c'est là que le bât blesse, Madame la Ministre : vous vous êtes arrogé des responsabilités qui, au premier chef, ne sont pas les vôtres. C'est d'abord aux départements d'enseignement d'assurer la qualité et le contenu des cours dont ils sont responsables (clause 4-1.10 de la convention collective). C'est d'abord aux collèges d'agir pour assurer un milieu de travail et d'études sain et sécuritaire sur leurs campus.

Plutôt que de protéger notre liberté académique, vous avez préféré vous servir de vos pouvoirs pour vous ingérer politiquement dans l'enseignement collégial. Dans les circonstances, aggravées par le fait que votre propre signature apparait dans la convention collective en vigueur, il n'est plus possible de vous faire confiance en tant que ministre de l'Enseignement supérieur. C'est pourquoi, au nom de l'assemblée générale du SPECA, nous demandons votre démission de ce poste, ainsi que l'annulation des enquêtes en cours aux collèges Dawson et Vanier. ■

1. Collectif, « [Enquêtes aux cégeps Dawson et Vanier : Une déformation du concept d'antisémitisme](#) », *La Presse*, 11 avril 2025.

## LIBRE OPINION

# Quel rôle devrait-on confier à l'intelligence artificielle en enseignement supérieur?<sup>2</sup>

Par SOPHIE CREVIER

Enseignante en techniques auxiliaires de la justice

## CONTEXTE

L'arrivée de l'intelligence artificielle générative (IAg) dans le monde de l'éducation provoque de nombreux questionnements. En enseignement supérieur, nous devons faire face à plusieurs enjeux, qui, au-delà de l'intégrité intellectuelle et de la validité des stratégies d'évaluation qui sont compromises par une utilisation non dévoilée par les étudiant-es, touchent le processus d'apprentissage et la mission des enseignant-es de plein fouet : l'IAg constitue-t-elle une forme de substitution éthiquement souhaitable? En acceptant de déléguer à la machine une partie de ses tâches, le personnel enseignant risque-t-il d'y laisser son **agentivité**?

### Cela nous amène à nous demander : quel rôle devrait-on confier à l'intelligence artificielle en enseignement supérieur?

Nous suggérons ici une modeste analyse éthique afin de répondre à ce questionnement qui, plutôt que de l'articuler selon une conception traditionnelle de l'éthique en termes d'obligation ou d'une conception du bien (de ce «qu'il faudrait faire»), propose une «réflexion sur nos pratiques individuelles et sociales et sur les valeurs qu'elles actualisent menant à leur évaluation à travers l'exercice d'un jugement pratique et à des actions conséquentes<sup>3</sup>».

## UN RÔLE DE SOUTIEN

L'**assistance** plutôt que le remplacement, qui ne peut avoir lieu que pour les tâches automatisées, apparaît comme une posture raisonnable entre l'interdiction de se servir l'IAg et une utilisation effrénée. **L'aide et non la substitution.** C'est la réponse à laquelle nous en venons et nous l'annonçons donc d'entrée de jeu.

### APPEL À CONTRIBUTION

Vous souhaitez réagir à cet article? Ou vous aimeriez partager vos réflexions sur un autre enjeu lié au syndicalisme, à l'enseignement ou à la justice sociale? Faites-nous parvenir votre texte (ou votre image) à [speca@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:speca@collegeahuntsic.qc.ca) pour publication dans le *SPECA-Hebdo*.

2. Ce texte pourrait constituer de l'autoplagiat en vertu de l'article 5.17.1 b) de notre PIÉA si vous deviez l'évaluer, car il constitue une réutilisation d'un travail remis en novembre 2024 à monsieur Martin Gibert dans le cadre du cours *Éthique, responsabilité sociale et IA* du microprogramme de premier cycle en intelligence artificielle au travail : utilisation responsable, à l'Université de Montréal.
3. André Lacroix et al., *Former à l'éthique en organisation : Une approche pragmatiste*, 2017, p. 37-46, cité par Simon Collin et Emmanuelle Marceau dans « [Enjeux éthiques et critiques de l'intelligence artificielle en enseignement supérieur](#) », *Éthique publique*, vol. 24, n° 2, 2022, par. 10.

C'est ce qui est préconisé dans la [Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle](#)<sup>4</sup> (ci-après, la Déclaration de Montréal) en lien avec le principe de solidarité : « Les SIA<sup>5</sup> ne devraient pas être mis en œuvre pour remplacer des personnes sur des tâches qui requièrent une relation humaine de qualité, mais devraient être développés pour faciliter cette relation<sup>6</sup> ». **Cessons de craindre l'IAg ou de rivaliser avec celle-ci; elle ne remplacera pas les enseignant-es.**

Collin et Marceau, qui ont réfléchi à l'éthique de l'IA en enseignement supérieur, préconisent aussi ce rôle de soutien en expliquant que la prise en charge par l'IAg de certaines tâches traditionnellement confiées aux enseignant-es, pour éviter qu'elle ne se fasse au détriment de leur autonomie professionnelle, doit être **balisée afin qu'elle soutienne la prise de décision et l'exécution des tâches sans se substituer au jugement professionnel**<sup>7</sup>.

Nous soumettons l'idée que la détermination de ce **rôle de soutien que nous pourrions confier à l'IAg en enseignement supérieur** peut se justifier par une **réflexion critique et éthique portant les quatre thématiques** suivantes, que nous développerons ci-après : son intégration ordonnée et orientée sur l'alignement pédagogique, l'exercice de l'esprit critique lors de son utilisation, l'exercice de l'autonomie professionnelle et les enjeux de formation continue des enseignant-es.

### Piste n° 1 | **Un alignement pédagogique réfléchi**

Le Conseil supérieur de l'éducation et la Commission de l'éthique en science et en technologie ont dévoilé en avril dernier le rapport *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques* (ci-après, le rapport conjoint CSE-CEST), dans lequel l'alignement pédagogique est aux premières loges « afin d'éviter de décharger la personne étudiante des tâches déterminantes pour son apprentissage<sup>8</sup> ». Éviter la décharge cognitive en ne permettant pas un usage paresseux de l'IAg rejoint d'ailleurs le **principe**

**conséquentialiste de bien-être** de la Déclaration de Montréal, qui prévoit que les SIA doivent permettre aux individus d'exercer leurs capacités intellectuelles<sup>9</sup>.

S'invite alors un questionnement cyclique en éducation à propos de l'intégration (ou non) des technologies : quel problème souhaite-t-on résoudre avec l'IAg? À quel besoin répond-elle? Comment peut-elle contribuer à l'enseignement et à l'apprentissage? Le principe de l'alignement pédagogique préconisé dans le rapport conjoint CSE-CEST suggère que **la pédagogie devrait avoir préséance sur la technologie** et soutenir l'atteinte des objectifs d'apprentissage, tel que le recommande l'UNESCO<sup>10</sup>.

Certains programmes d'études nécessitent l'intégration de l'IAg, selon des degrés d'urgence variables, car elle bouleverse la fonction de travail ou la formation universitaire qui s'ensuivra. À ce sujet, le Conseil de l'innovation du Québec recommande l'adaptation, dans les meilleurs délais, des programmes d'enseignement de la maternelle à l'université, notamment afin d'accroître la capacité des élèves et des étudiant-es à utiliser l'IA efficacement et à exercer leur pensée critique à son égard<sup>11</sup>. **Il sera très bientôt irresponsable de diplômer des étudiant-es sans les avoir formé-es à son utilisation, ses risques, son potentiel et ses limites.**

### En attendant?

La question primordiale serait donc de se demander si, d'ici à ce que les programmes d'études aient été ainsi adaptés, l'utilisation de l'IAg est justifiée par des raisons valables, orientées vers l'atteinte d'un objectif pédagogique ou de formation. Le rapport conjoint CSE-CEST précise qu'« une utilisation qui ne serait pas cohérente avec les objectifs pédagogiques pourrait nuire à l'apprentissage et au développement des personnes étudiantes (malveillance)<sup>12</sup> ».

Du côté de son utilisation pour libérer les enseignant-es de certaines tâches, **l'évaluation ne pourrait pas, par exemple, se prêter à l'assistance par l'IAg**, car elle n'est pas automatisable et nécessite l'exercice d'un jugement

4. L'un des trois objectifs de la Déclaration est d'élaborer un cadre éthique pour le développement et le déploiement de l'IA.

5. Systèmes d'intelligence artificielle.

6. [Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle](#), 2018, p. 11.

7. Simon Collin et Emmanuelle Marceau, *op. cit.*, par. 25 et 26.

8. Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), *Intelligence artificielle générative en enseignement supérieur : enjeux pédagogiques et éthiques*, Québec, 2024, p. 30.

9. [Déclaration de Montréal](#), p. 8.

10. CSE et CEST, *op. cit.*, p. 22.

11. Conseil de l'innovation du Québec, *Prêt pour l'IA : Répondre au défi du développement et du déploiement responsables de l'IA au Québec*, 2024, p. XV.

12. CSE et CEST, *op. cit.*, p. 22.

professionnel susceptible de s'effriter s'il est confié, en tout ou en partie, à une forme ou une autre d'assistance<sup>13</sup>.

Cependant, en ayant recours à l'IAg pour l'assister dans **certaines tâches** comme la création de contenus et d'exercices formatifs (celles qui s'accomplissent en lien avec la planification pédagogique, un gros terrain de jeu laissant place à la créativité), l'enseignant·e qui s'en sert adéquatement gagne assurément du temps et améliore son efficacité. Si ce gain lui permet de consacrer du temps à des tâches lui permettant de favoriser l'apprentissage et d'atteindre les objectifs du cours, cela semble en être une utilisation éthiquement souhaitable. Elle ou il pourrait aussi en profiter pour encadrer davantage les étudiant·es en difficulté ou développer une pédagogie différenciée; ces tâches peuvent difficilement être confiées à la machine, car elles nécessitent une fine connaissance de ses étudiant·es et la prise en compte du contexte.

**Il semble donc approprié de solliciter l'aide de l'IAg pour des considérations pédagogiques bien claires, en vue de l'atteinte d'un objectif circonscrit, et de l'éviter pour les tâches qui relèvent de la responsabilité professionnelle de l'enseignant·e.** L'intégration raisonnée et réfléchie de l'IAg pour dégager du temps afin de se consacrer à des tâches qui ne peuvent être déléguées à cet « expert médiocre » ? (ChatGPT-4 est qualifié ainsi par Hinton, prix Nobel de physique 2024, et l'un des pères de l'IAg.) Il pourrait s'agir d'une utilisation pertinente, mais à quelles conditions ? L'exercice de l'esprit critique en constitue une condition *sine qua non*.

## Piste n° 2 | **Un esprit critique à aiguïser**

L'utilisation de l'IAg peut mener à une facilitation indéniable de l'accès aux savoirs, mais exige en contrepartie d'exercer son esprit critique. Combien de fois avons-nous déjà constaté que l'IAg hallucine, ne comprend pas ce qu'on lui demande ou nous envoie sur une (très) mauvaise piste ? En lien avec le principe d'autonomie, la Déclaration de Montréal précise qu'« il est indispensable d'encapaciter les citoyens face aux technologies du numérique en assurant l'accès à différents types de savoir pertinents, le développement de compétences structurantes (la littératie numérique et médiatique) et la formation de la pensée critique<sup>14</sup> ».

L'enseignant·e qui choisit d'intégrer l'IAg fait face à l'enjeu de la qualité de l'information. Il est impératif de prendre ses distances des réponses qu'elle propose afin d'éviter notamment les pièges des **biais algorithmiques**, qui nuisent au souci d'objectivité et au développement de l'autonomie de la pensée. Comment une personne enseignante qui n'en est pas à l'affût pourra-t-elle par la suite enseigner à ses étudiant·es l'utilisation critique de l'IAg ? Nous y reviendrons ci-après lorsque nous aborderons les enjeux de formation.

L'IAg utilise les données à sa disposition et perpétue ainsi, notamment, les stéréotypes ou biais racistes, colonialistes et sexistes. La manière dont sont **programmées** les SIA doit donc être enseignée afin que l'étudiant·e comprenne que la programmation peut « générer des contenus reflétant certaines opinions ou certains principes moraux plus souvent que d'autres<sup>15</sup> ».

Dans le document de programme et de réunion de l'UNESCO *L'IA générative et le futur de l'éducation*, l'on explique que : « Les machines qui donnent des réponses immédiates, concises et apparemment fiables à des questions portant sur des connaissances peuvent être utiles aux apprenants, aux enseignants et à d'autres personnes. Mais cette technologie peut aussi faire advenir un monde où le savoir des machines devient dominant, et où des modèles propriétaires d'IA sont élevés au rang de sources d'autorité mondiales, voire vénérées. Ces modèles mettront en avant certaines visions du monde et certains savoirs et en occulteront d'autres<sup>16</sup>. » Les étudiant·es n'ont pas le bagage (connaissances, compétences, expérience) pour prendre leurs distances de ces réponses. C'est ce à quoi nous devons les former et à ce sujet, le rapport conjoint CSE-CEST recommande que soient exposés les **risques et enjeux relatifs à la qualité de l'information et que soit prônée la diversification des sources, en s'appuyant sur les sources primaires ainsi que l'expertise des enseignant·es<sup>17</sup>**.

Se profile alors la question la plus difficile : le corps enseignant **souhaite-il** assumer cette lourde responsabilité ?

13. Simon Collin et Emmanuelle Marceau, *op. cit.*, par. 26.

14. *Déclaration de Montréal*, p. 9.

15. CSE et CEST, *op. cit.*, p. 64, citant Martin Gibert dans *Faire la morale aux robots : Une introduction à l'éthique des algorithmes*, 2020.

16. UNESCO, *L'IA générative et le futur de l'éducation*, 2024, p. 3.

17. CSE et CEST, *op. cit.*, p. 65.

### Piste n° 3 | **L'autonomie professionnelle en filigrane**

Une fois faite l'identification des tâches qui se prêtent à l'assistance de l'IAg, en étant au fait des enjeux de qualité de l'information, dans un alignement pédagogique judicieux, se pose ensuite le choix d'intégrer (ou pas) l'IAg dans son enseignement dans le contexte du **respect de l'autonomie professionnelle**.

À titre d'illustrations, les motifs suivants justifiant le refus de faire une place à l'IAg semblent a priori légitimes, en l'absence d'obligation de l'intégrer :

- la finalité d'un programme d'études qui se prête peu (ou pas du tout) à l'intégration de l'IAg;
- les valeurs de l'enseignant·e qui s'opposent à son utilisation dans son travail (biais algorithmiques, discrimination, fracture numérique);
- la prise en compte des multiples enjeux plus généraux soulevés par son utilisation, dont les impacts environnementaux, le droit à la protection de la vie privée et des renseignements personnels, le respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur;
- la méconnaissance de l'IAg ou son absence d'intérêt envers elle.

Le Cégep de Rosemont donne l'exemple en ayant pris soin d'indiquer, en adoptant des principes et **balises d'utilisation responsable de l'IAg**, que c'est un choix d'intégrer l'IAg dans sa pratique pédagogique<sup>18</sup>.

Dans un souci d'approche-programme et de cohérence, des défis se posent par ailleurs si l'équipe enseignante ne parvient pas à adopter une posture concertée. La délibération collective s'annonce ardue et provoquera un conflit de valeurs. Il faudra, avant longtemps, poser des questions difficiles (et y répondre!), même dans ce contexte de préservation de l'autonomie professionnelle : que ferait une enseignante vertueuse qui doit enseigner, par exemple, des compétences de recherche et de rédaction à de futur·es technicien·nes juridiques depuis l'avènement de l'IAg? Est-il raisonnable de s'attendre à ce qu'elle se forme et intègre l'IAg à son enseignement? Est-ce un comportement attendu, une attente à son égard?

### Piste n° 4 | **Des enjeux de formation compliqués**

Afin d'éviter les dérapages pouvant être occasionnés par une intégration désordonnée de l'IAg en enseignement supérieur, qui ferait fi des enjeux précédemment discutés, **la formation se positionne comme étant la clé**. Or, enseigner l'usage responsable, raisonnable et réfléchi de l'IAg pose le défi du perfectionnement des enseignant·es.

Dans leur analyse des enjeux éthiques et critiques de l'intelligence artificielle en enseignement supérieur, Collin et Marceau proposent la formation des enseignant·es et des étudiant·es comme piste de solution sur le plan de l'usage<sup>19</sup>. Le fonctionnement technique de l'IA et ses implications éducatives et sociales, ainsi que ses dimensions éthique, légale, démocratique, économique, technologique et pédagogique, sont des cibles de formation qu'ils identifient afin de développer **une posture critique et un pouvoir d'agir sur l'IA, préservant ainsi l'agentivité**.

Plus urgemment, **encadrer les évaluations et clarifier les usages permis** en enseignant aux étudiant·es comment documenter le processus et la démarche (incluant l'utilisation de l'IAg) et enseigner **l'éthique de l'utilisation de l'IA** en appuyant sur l'intégrité : voilà deux cibles de formation incontournables auxquelles il faut s'attaquer rapidement.

Il faut trouver du temps de qualité pour intégrer adéquatement l'IAg dans la pratique professionnelle des personnes enseignantes, **qui ne peuvent évidemment pas enseigner des savoirs qu'elles ignorent et des compétences qu'elles ne maîtrisent pas**. De nombreux outils, cadres et référentiels ont récemment été conçus et diffusés afin d'accompagner les différents acteurs de l'enseignement supérieur dans l'appropriation et l'enseignement de l'IAg (voir encadré page suivante), notamment afin que soit développée au collégial la compétence transversale de *capacité d'agir en citoyen éthique à l'ère du numérique* par l'entremise d'un référentiel de compétence, étant donné que «l'offre de formation en éthique de l'IA demeure actuellement relativement limitée, et ce, dans le milieu tant collégial qu'universitaire, et d'autre part, qu'il n'y a pas de consensus sur les caractéristiques que devrait présenter une telle formation<sup>20</sup>».

18. Cégep de Rosemont, [Principes et balises de l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle générative \(IAG\) dans les activités pédagogiques \(à la formation ordinaire et à la formation continue\)](#), 2024, art. 5.1.

19. Simon Collin et Emmanuelle Marceau, [op. cit.](#), par. 31 et 32.

20. Andréane Sabourin Laflamme et Frédérick Bruneault, «[Comment former à l'éthique de l'intelligence artificielle? Une approche pragmatiste de la compétence éthique](#)», *Pédagogie collégiale*, vol. 36, n° 1, automne 2022, p. 60.

C'est ce qui a donné lieu au développement d'un référentiel de compétence en éthique de l'IA, financé par le Pôle montréalais d'enseignement supérieur en intelligence artificielle. **Disposons-nous des ressources humaines et matérielles permettant de l'étudier, de l'intégrer et d'en évaluer la pertinence?** Et comment aborder l'enseignement des autres dimensions de l'IAg, qui ne semblent pas avoir à ce jour mené au développement d'outils aussi complets que ceux en éthique?

## POUR CONCLURE

Une version révisée de la taxonomie de Bloom revisitée à l'ère de l'IA<sup>21</sup> propose une démarche prometteuse. **En couplant les compétences humaines à l'IA, on laisse les enseignant-es et les étudiant-es continuer de faire ce qui échappe (pour le moment) à l'IA** : comprendre la question ou le problème à résoudre, collaborer, faire appel au gros bon sens, à des émotions et à une dimension affective, contextualiser et faire appel à sa mémoire. On laisse à la machine les tâches qu'il est raisonnable de lui déléguer, si l'on peut lui faire confiance, et l'on conserve nos zones d'intelligence humaine exclusives.

L'UNESCO nous met en garde : « les États membres devraient également faire en sorte que les technologies de l'IA autonomisent les élèves et les enseignants et améliorent leur expérience, tout en gardant à l'esprit que les dimensions relationnelles et sociales et la valeur des formes traditionnelles d'enseignement sont essentielles dans les relations enseignant/élève et élève/élève, et qu'elles devraient être prises en compte lorsque l'on examine l'adoption de technologies de l'IA dans l'éducation<sup>22</sup> ». **Une vigilance s'impose.**

L'un des trois volets du mandat de l'instance de concertation nationale sur l'IA en enseignement supérieur créée en suivi du dépôt du rapport conjoint CSE-CEST **est de définir des principes directeurs de base à l'égard de l'utilisation responsable, éthique, durable et sécuritaire de l'IA en enseignement supérieur**<sup>23</sup>. Leurs travaux mèneront-ils à un éclairage utile permettant à l'IAg de s'intégrer de manière éthique, raisonnable et réfléchie dans nos institutions d'enseignement afin d'y jouer le **rôle de personnage de soutien**, le seul qu'il nous apparaît pertinent de lui confier? Permettons-nous aussi de rêver à une injection de ressources permettant au personnage principal, l'enseignant-e, d'être à la hauteur. ■

ON LAISSE À LA MACHINE LES TÂCHES QU'IL EST RAISONNABLE DE LUI DÉLÉGUER, ET L'ON CONSERVE NOS ZONES D'INTELLIGENCE HUMAINE EXCLUSIVES.

## QUELQUES OUTILS

- Le référentiel de compétence *Former à l'éthique de l'IA en enseignement supérieur*, par Frédéric Bruneault, Andréane Sabourin Laflamme et André Mondoux, février 2022. Voir notamment la dimension éthique des dilemmes moraux en page 14.
- La trousse pédagogique *Former à l'éthique de l'IA en enseignement supérieur*, par Frédéric Bruneault, Andréane Sabourin Laflamme, Jacob Boivin, Laurence Grondin-Robillard et Éveline Le Calvez, mai 2024.
- La trousse à outils *Intégrer l'éthique de l'intelligence en enseignement supérieur*, qui propose entre autres quatre mythes à déboulonner sur l'IA.

21. Yves Munn, [La taxonomie de Bloom revisitée pour un apprentissage significatif à l'ère de l'IA](#), Le Carrefour UQAM (enseigner.uqam.ca), 2023, traduit et adapté de *Bloom's Taxonomy Revisited* par Oregon State University.

22. UNESCO, [Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle](#), 2021, p. 35.

23. Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, [Intelligence artificielle en enseignement supérieur - Québec travaillera avec le réseau, les partenaires et les experts sur les enjeux pédagogiques et éthiques](#), Québec, 13 août 2024.

## VIE SYNDICALE

# Retour sur le midi-causerie sur l'IA du 20 février dernier

Par CAROLINE JOLY

Enseignante en sciences sociales (sociologie), secrétaire et responsable des communications au SPECA

**L**ors de ce midi-causerie, plus d'une vingtaine de personnes se sont déplacées dans les rues alors très enneigées suite aux chutes historiques de neige pour venir partager leurs préoccupations en lien avec l'IA en éducation.

Le midi-causerie a commencé par une mise en contexte de Julie Cloutier (enseignante en philosophie et vice-présidente aux affaires pédagogiques du Conseil exécutif du SPECA), qui a rappelé aux personnes participantes que des réflexions avaient présentement cours à la Commission des études et au CAPTIC<sup>24</sup> sur les enjeux soulevés par l'utilisation de l'IA, notamment sur l'enseignement.

Ensuite, afin de mettre la table aux discussions, une conférence intitulée *L'IA en éducation : (ré)humaniser l'enseignement*, a eu lieu. Deux membres du Comité École et société de la FNEEQ ont alors pris la parole à tour de rôle pour nous parler des applications actuelles de l'IA en éducation et de leurs impacts, mais aussi des actions à adopter afin de limiter le déploiement effréné de l'IA dans nos institutions d'enseignement.

## LES APPLICATIONS ACTUELLES DE L'IA EN ÉDUCATION ET LEURS IMPACTS

D'abord, après avoir expliqué les postures que l'on peut adopter face à l'IA, lesquelles vont de technophiles à technophobes, Stéphane Daniau, chargé de cours à l'UQAM et membre du comité de veille sur l'IA de la FNEEQ, a présenté les applications actuelles de l'IA en éducation, de même que leurs impacts. Ces applications, qui touchent à la fois les processus d'apprentissage, les activités d'enseignement et la recherche, soulèvent non seulement de nombreux enjeux en ce qui concerne la crédibilité des informations glanées et relayées par l'IA, mais entraînent également plusieurs impacts négatifs, et ce, à plusieurs niveaux :

- Au niveau du **développement physique et social des individus**, l'IA augmente la sédentarité, érode la capacité d'empathie, diminue les compétences relationnelles et mine notre aptitude à départager le vrai et le faux.
- Au niveau de l'**apprentissage**, l'IA affecte notamment les facultés d'attention, de concentration et de mémorisation, en plus d'avoir des effets délétères sur le développement intellectuel et l'esprit critique.
- Au niveau de l'**environnement**, l'utilisation de l'IA requiert une quantité phénoménale d'énergie, contribuant ainsi à l'épuisement des ressources et à l'accélération du réchauffement climatique.
- Au niveau de la **justice** et de l'**équité**, l'IA reproduit les biais et les préjugés envers certains groupes sociaux, alimentant ainsi la peur, la haine et le profilage envers les personnes appartenant à ces groupes, de même que les inégalités sociales.
- Finalement, au niveau du **travail enseignant**, l'IA participe à l'alourdissement de la tâche des personnes enseignantes, sans toutefois favoriser la création de nouveaux savoirs ou le développement de nouvelles compétences.

En lien avec ces impacts, Stéphane Daniau a terminé sa présentation en nous invitant à demeurer critiques face à l'IA et à résister aux propos jovialistes selon lesquels l'IA serait inévitable, qu'elle serait plus neutre que les humains, qu'elle nous permettrait d'innover sur le plan pédagogique, ou encore, de sauver du temps.

24. Le Comité des applications pédagogiques des technologies de l'information et des communications (CAPTIC) est un comité de la Commission des études.

## LES ACTIONS POUR LIMITER LE DÉVELOPPEMENT EFFRÉNÉ DE L'IA DANS NOS INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

Ensuite, Pierre-David Desjardins, professeur à l'Université de Montréal, délégué à la coordination du regroupement université et coresponsable politique du Comité École et société de la FNEEQ, a répondu à la question suivante : que pouvons-nous faire pour contrer l'implantation tous azimuts de l'IA en éducation et dans quels lieux? Afin de freiner le déploiement effréné de l'IA, Pierre-David Desjardins nous a encouragé-es à investir les comités départementaux, la CÉ et ses comités, le comité de perfectionnement, les assemblées syndicales et les comités syndicaux, le comité des relations du travail, le conseil d'administration, etc., et à se référer à des critères éthiques pour déterminer si nous devrions oui ou non aller de l'avant avec l'usage de l'IA dans un contexte donné. Au niveau de l'éducation, les critères à respecter devraient être la prudence, la justice sociale et environnementale, la qualité de l'éducation et le soutien à la réussite. Au niveau de l'organisation du travail enseignant, l'utilisation de l'IA devrait toujours se faire dans le respect de l'autonomie professionnelle, de l'intégrité intellectuelle, de la qualité des emplois et du bien-être au travail. Il va sans dire que, si ces critères sont respectés et que nous choisissons collectivement d'utiliser l'IA dans certains champs d'activités et dans certaines circonstances, les logiciels utilisés devraient pour leur part être accessibles et équitables, transparents au niveau du type d'algorithmes utilisés, et respecter la vie privée et l'intimité des individus.

## LES PRÉOCCUPATIONS DES ENSEIGNANT·ES DU COLLÈGE FACE À L'IA

Les présentations des deux conférenciers ont permis de mettre la table à une riche discussion au cours de laquelle les personnes enseignantes ont pu partager leurs préoccupations par rapport à l'IA. Lors de cette discussion :

- Plusieurs personnes se sont dites inquiètes de l'augmentation de la tricherie et du plagiat qui accompagne le développement de l'IA.
- D'autres se sont montrées préoccupées par la qualité des apprentissages et par la valeur des diplômes dans ce contexte de tricherie facilitée.

- Des personnes ont indiqué perdre le sens de leur travail lorsque, par exemple, elles ne parviennent pas à prouver qu'il y a eu utilisation de l'IA dans une évaluation et qu'elles doivent par conséquent la corriger et lui attribuer une note.
- Certaines personnes enseignantes ont soulevé la question de la véracité des informations qui sont relayées par les agents conversationnels tels que ChatGPT.
- Plusieurs personnes ont mentionné que la réorganisation des activités d'apprentissage afin d'éviter l'utilisation de l'IA alourdissait considérablement leur tâche, en plus de les amener à devoir couper dans le contenu pédagogique abordé durant les périodes de cours en vue de laisser davantage de place à des évaluations faites en classe.
- D'autres ont indiqué avoir des préoccupations quant à l'utilisation de l'IA par les personnes enseignantes elles-mêmes, que ce soit au niveau de la qualité du matériel pédagogique créé par l'IA, ou encore, du climat de travail, qui peut se détériorer rapidement lorsque des positions divergentes sur l'IA existent au sein d'un même département.
- En lien avec ces préoccupations, la question des balises permettant d'encadrer l'utilisation de l'IA a finalement été abordée.

Les réflexions amorcées lors de ce midi-causerie vont se poursuivre d'ici la fin de la session ainsi qu'en 2025-2026, notamment dans le cadre du Comité École et société du SPECA, qui a été réactivé cette année en vue de créer un lieu d'échanges où les personnes enseignantes peuvent venir partager leurs préoccupations en lien avec l'IA en éducation. Une première rencontre du comité a d'ailleurs eu lieu au retour de la relâche et une seconde sera organisée sous peu.

À noter qu'il s'agit d'un comité ouvert auquel toutes les personnes enseignantes peuvent participer ponctuellement, en fonction de leurs disponibilités.

Vous aimeriez participer à la prochaine rencontre du comité? Inscrivez-vous auprès de Suzie : [suzie.tremblay@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:suzie.tremblay@collegeahuntsic.qc.ca) ■

## SOLIDARITÉ

# Notre appui aux luttes se poursuit

Par CAROLINE JOLY

Enseignante en sciences sociales (sociologie), secrétaire et responsable des communications au SPECA

Le SPECA poursuit son appui aux luttes! Depuis la publication du dernier *SPECA-Hebdo*, nous avons appuyé des travailleuses et des travailleurs et des syndicats en grève, dont:

- Les travailleuses du **CPE du petit monde du Collège Ahuntsic**, qui luttent présentement pour de meilleurs salaires;
- Le **Syndicat des travailleuses et des travailleurs de l'Hôtel Reine-Elizabeth**, qui sont en lock-out depuis novembre dernier;
- Le **Syndicat des travailleuses et travailleurs de Librairie Renaud-Bray-CSN**, qui sont en grève générale depuis le 6 décembre 2024.

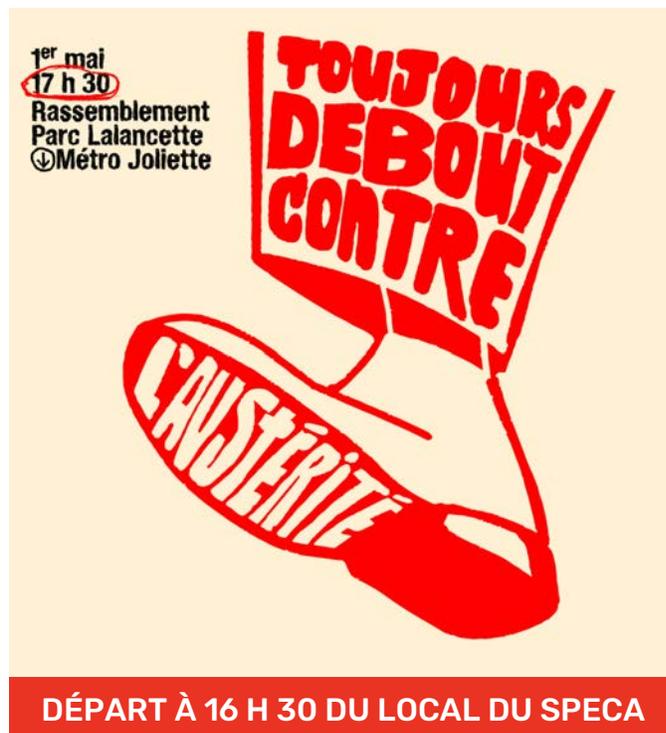
Nous avons en outre fait des dons de solidarité aux organismes suivants, qui luttent chacun à leur manière pour l'amélioration des droits et/ou des conditions de vie des personnes vulnérables, dont les personnes en situation d'itinérance et les femmes:

- Le **Centre des femmes d'ici et d'ailleurs**, un organisme dont la mission est de briser l'isolement social des femmes de toutes origines, de développer leur autonomie et d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.
- Le **Groupe communautaire l'itinéraire**, dont l'objectif est d'accompagner des personnes de 18 ans et plus en situation de vulnérabilité sociale et économique, à risque d'itinérance, aux prises avec des problèmes de dépendances ou de santé mentale pour leur permettre de devenir des citoyens à part entière.
- Le **Réseau solidarité Itinérance du Québec**, un regroupement de concertations régionales en itinérance dont la mission est entre autres d'organiser des actions et des mobilisations pour sensibiliser les décideurs et le grand public, pour défendre les droits des personnes en situation d'itinérance et pour améliorer leurs conditions de vie.

- La **Croix-Rouge canadienne**, une organisation humanitaire dont l'objectif est d'aider les personnes et les communautés dans le besoin au Canada et partout dans le monde et de contribuer à renforcer leur résilience.

Nous avons finalement fait des dons de solidarité aux organismes progressistes suivants:

- Le **Journal des Alternatives**, une plateforme altermondialiste opérée par le Réseau international pour l'innovation sociale et écologique (RiSE) qui propose de renforcer la réflexion sur le néolibéralisme 2.0 et d'esquisser des chemins que pourrait emprunter l'altermondialisme sous ses diverses formes.
- Le **Collectif échec à la guerre**, une coalition d'organismes de la société civile québécoise, préoccupés par la place grandissante de la guerre dans la politique étrangère canadienne et par la montée d'un discours officiel militariste au Canada.



DÉPART À 16 H 30 DU LOCAL DU SPECA